

- Certificat médical à fournir
- Questionnaire de santé (si renouvellement)

Nom : Prénom : **Extrait du règlement intérieur :**

Date de Naissance :/...../..... Sexe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Correspondant familial :

Téléphone :/...../...../...../..... E-mail :

Profession :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) (*représentant légal*) :

- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

☐ OUI

☐ NON

- autorise mon enfant à prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

☐ OUI

☐ NON

- autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il participe et autorise leurs publications dans les outils de communication du club.

☐ OUI

☐ NON

- autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'urgence est :

Téléphone :/...../...../...../..... E-mail :

- souhaite obtenir une facture.

☐ OUI

☐ NON

Lu et approuvé, le :/...../.....

Signature obligatoire

L'adhésion au Club implique l'approbation des différents points suivants :

1. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, ou du questionnaire de santé dans les cas prévus pour les licenciés compétitions et loisirs et non licenciés et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
2. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
3. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
4. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
5. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
6. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
7. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital si nécessaire.
9. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
10. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

○..... Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et m'engage à les respecter.

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'US Villecresnes.

- Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification aux données personnelles collectées dans le cadre de mon adhésion et qui feront l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

Assurance

- Je reconnais avoir pris connaissance de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance. La notice des garanties assurance et la déclaration de sinistre sont disponible sur le site <https://assur-connect.com>.